

# L'arbre des causes

**Les causes d'un accident du travail peuvent être aussi nombreuses que les branches d'un arbre. Développée par l'INRS au début des années 1970, la méthode de l'arbre des causes vise à comprendre le scénario de l'accident, en remontant aux causes profondes, dans le but de mettre en place des mesures correctives.**

**UN ACCIDENT** du travail ne résulte jamais d'une cause unique. Il est la conséquence d'une combinaison de facteurs. Pour autant, mettre en lumière tous les éléments qui y ont contribué peut s'avérer complexe. C'est dans cette optique qu'a été créée la méthode de l'arbre des causes. S'appuyant sur une représentation graphique – un arbre –, elle permet de comprendre les circonstances qui ont concouru à l'accident et facilite l'analyse des causes les plus profondes afin de mettre en œuvre des mesures correctives pour éviter qu'il ne se reproduise. C'est au début des années 1970 que des chercheurs de l'INRS mettent au point cette méthode. À l'époque, elle rencontre certaines oppositions. Côté patronat, on craint notamment que l'analyse des causes soit utilisée pour souligner la responsabilité du chef d'entreprise. Côté syndicats de salariés, certains mettent en avant le risque de voir retomber la responsabilité pénale de l'accident sur la victime, quand d'autres voient en revanche un véritable outil d'analyse et d'aide au dialogue entre les parties. Malgré ces difficultés, la méthode sera largement diffusée dans les entreprises et l'INRS publiera une brochure qui lui est dédiée.

« *La méthode de l'arbre des causes met en avant la compréhension du processus accidentel. Elle ne cherche pas à désigner un responsable, précise bien Julie Dréano, responsable d'études à l'INRS. Elle permet d'interroger l'ensemble des composantes techniques, organisationnelles et humaines de la situation de travail et leurs interactions. Cette méthode structurée et rigoureuse comprend trois étapes successives : l'enquête, l'analyse et la prévention.* »

## Faire émerger les causes profondes

« *La méthode de l'arbre des causes a été pensée pour remonter le plus en amont possible dans l'organisation du travail et le fonctionnement de l'entreprise afin de faire émerger les causes profondes de l'accident* », souligne Anne-Sophie Valladeau, experte d'assistance conseil à l'INRS. Elle permet de comprendre le déroulé de l'accident pour proposer des mesures correctives. Car la construction d'un arbre des causes n'a d'intérêt que si des actions appropriées sont ensuite mises en place. Pour être efficace, cette méthode s'appuie sur un groupe de travail. « *La démarche est participative, le préalable étant de constituer un groupe dit pluri-compétent d'acteurs apportant chacun son angle de vue* », précise Anne-Sophie Valladeau.

Préventeurs, représentants du personnel, encadrement, membres des ressources humaines, salariés... Le groupe est spécifique à chaque situation, mais l'arbre des causes ne reste en aucun cas une affaire d'experts. « *La discussion collective autour des faits recueillis permet de construire l'arbre qui fera consensus et ainsi d'aboutir aux actions à mettre en place pour que l'accident ne se reproduise pas, au-delà de mesures de protection individuelle ou du simple rappel des consignes* », reprend Julie Dréano. Plusieurs réunions sont nécessaires aux échanges au sein du groupe d'analyse pour ne pas se limiter à des actions de prévention ponctuelles et évidentes, focalisées sur les faits les plus proches de l'accident. La direction, à qui sont présentés les résultats de l'analyse, doit elle-même être partie prenante. L'INRS propose des formations à la méthode de l'arbre des causes. Avec pour objectifs la compréhension de la pluricausalité de l'accident, la réalisation d'une analyse et l'information sur la mise en place de la démarche. Traditionnellement utilisée dans le cas d'accidents graves ou répétés, la méthode peut aussi, sous réserve d'ajustements, s'appliquer à d'autres événements non souhaités (incidents, presque accidents, malaises...). Bien qu'en apparence simple, la méthode de l'arbre des causes nécessite d'y être formé pour être pertinent dans sa mise en œuvre. Elle n'est donc pas nécessairement mobilisable par toute entreprise. Aussi l'INRS met à disposition d'autres outils ressources, tels que l'outil « Agir suite à un accident du travail », destiné aux petites entreprises, afin de les accompagner de façon simplifiée dans l'identification des actions correctives à mettre en œuvre suite à la survenue d'un accident du travail. ■

Grégory Brasseur

### En savoir plus



■ **LA MÉTHODE** de l'arbre des causes. L'analyse de l'accident du travail, ED 6163, INRS.

■ **À télécharger sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**

■ « **AGIR suite à un accident du travail** », outil 82, INRS.

■ Formation : « S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention, Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes ».

■ **À retrouver sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**